14 février 2020, 14h28

20.116

## Interpellation Brigitte Neuhaus La pollution de l'air est-elle sous-estimée dans notre canton ?

## Contenu

Fin janvier, l'émission de la RTS Temps présent relevait la situation catastrophique de certaines rues en ville de Genève en matière de pollution de l'air (Pont d'Arve). Les relevés des polluants les plus critiques sont réalisés à distance des zones de trafic principales. Les moyennes journalières ou annuelles publiées reflètent donc très mal la réalité pour les riverains des principaux axes routiers de la ville.

Le rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil sur l'aménagement du territoire traité dans cet hémicycle relevait la présence d'« immissions ponctuellement excessives dans le domaine de l'air » dans le canton.

Or, le dernier rapport publié sur la qualité de l'air dans l'Arc jurassien, qui incluait les statistiques neuchâteloises, remonte à 2017. Pourquoi n'y a-t-il plus eu de rapport d'information accessible à la population depuis lors ?

- Qu'en est-il dans notre canton des données collectées, sont-elles accessibles au public ? Si oui, comment ?
- Y a-t-il eu des pics de pollution au-delà des valeurs limites en 2018 et 2019 ? Des mesures spécifiques ont-elles été prises ?
- Comme à Genève, les stations fixes de mesures urbaines sont situées à distance des rues les plus soumises à un trafic routier intense, soit à la rue du Parc à La Chaux-de-Fonds et à l'avenue de la Gare à Neuchâtel. Or, par exemple à Neuchâtel, cette dernière subit un trafic relativement limité (env. 10'000 véhicules/jour), alors que des quartiers comme ceux de la rue des Parcs ou de Vauseyon/Draizes à Neuchâtel absorbent largement plus de 20'000 véhicules/jour, si l'on tient compte du trafic cumulé, local et autoroutier à ciel ouvert.
- Qu'en est-il de la qualité de l'air dans ces deux quartiers, en termes de pics de pollution, de moyenne journalière et annuelle, puisque la qualité de l'air ne peut être extrapolée des mesures faites à l'avenue de la Gare ?
- Comment dès lors assurer que les valeurs limites d'immissions ne sont pas dépassées et que la santé de la population qui y habite n'est pas menacée ? D'autant plus que ces deux quartiers abritent des écoles fréquentées par de très jeunes élèves, donc particulièrement fragiles, qui respirent ces immissions néfastes au quotidien tout au long du chemin de l'école.
- De manière générale, quel sens y a-t-il à mesurer la pollution de l'air dans des secteurs qui ne sont pas les plus à risque de dépassement des limites, et donc d'atteintes à la santé?

Signataires : B. Neuhaus, C. Chollet, Ch. Ammann Tschopp, V. Pantillon, L. Debrot, D. Angst et S. Frochaux

## Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 24 mars 2020

De 2015 à 2017, le canton de Neuchâtel a collaboré, avec les cantons de Berne et de Jura, pour établir un rapport sur la qualité de l'air de l'Arc-Jurassien. Dès 2018, ces deux cantons, qui réalisent également un rapport avec la région du Nord-Ouest de la Suisse, ont dénoncé le contrat de collaboration, pour des raisons financières et de ressources en personnel. Neuchâtel recherche une nouvelle variante pour publier régulièrement un rapport annuel sur la qualité de l'air dans le canton. Par contre, les données de mesure des immissions, actualisées chaque heure, sont accessibles sur l'internet de l'État (www.ne.ch/air) pour les 8 derniers jours. Une carte (ensemble du canton), de l'évolution de la qualité de l'air, des 2 derniers jours, est également disponible. Il n'y a pas de publication de pronostics de qualité de l'air.

Des procédures d'information et de mesures temporaires, en cas de smog hivernal (poussières fines – PM10) et de smog estival (ozone) sont appliquées en coordination avec les autres cantons romands et au plan suisse. Ces procédures ont été définies au plan suisse par la DTAP. (Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement). Le 13 décembre 2006, le Conseil d'État a pris un arrêté (805.241) concernant « les mesures temporaires à prendre en cas de pollution excessive de l'air par les

poussières fines ». Cet arrêté définit clairement un seuil d'information (75 μg/m³) et deux seuils d'interventions (100 et 150 μg/m³) en fonction de la concentration moyenne journalières de PM10. Par analogie, le seuil d'information pour l'ozone est de 180 μg/m³ en moyenne horaire.

Pour la période du smog hivernal 2017-2018 et 2018-2019, aucune procédure (information ou interventions) n'a été déclenchée puisque les seuils n'ont pas été atteints. Pour la période estivale de 2018, aucune procédure n'a été déclenchée pour les mêmes raisons. Par contre, pour l'été 2019, une procédure d'information, contenant des actions comportementales, a été déclenchée à fin juin.

Le concept de mesure des immissions, sur l'entier de la Suisse, se base sur des stations fixes et multi-paramètres qui mesurent, sur le long terme, l'évolution de la qualité de l'air. Pour déterminer les concentrations des polluants dans des régions spécifiques, un réseau de capteurs passifs du dioxyde d'azote a été mis en place. Pour la mesures des poussières fines, c'est plus compliqué, car il n'existe pas actuellement de capteurs bons marchés et fiables pour ce type de mesure. Pour ce faire, le SENE exploite une petite unité mobile.Les mesures de dioxyde d'azote réalisées en 2018 et 2019 dans les quartiers de la rue des Parcs et de Vauseyon/Draizes, montrent des concentrations et des évolutions des concentrations de polluants comparables à l'avenue de la Gare. L'emplacement de la station fixe à l'avenue de la Gare est donc adéquat pour surveiller l'évolution de la qualité de l'air en ville de Neuchâtel.

La surveillance des immissions en Suisse a permis de suivre une évolution décroissante des concentrations des polluants dans l'air ainsi qu'une diminution en fréquence et en intensité des pics de pollution. La gestion des pics de pollution est difficile, car ils sont souvent liés à des conditions météorologiques particulières, comme les canicules en été et les brouillards en hiver. Lors de ces épisodes, le SENE publie, sur le site internet de l'État des recommandations comportementales.

Les trois stations fixes installées dans les trois villes sont des points de référence. Elles remplissent la même utilité que les stations de météorologie. En s'appuyant sur leurs mesures, ainsi que sur un cadastre des émissions détaillés et une modélisation numérique, il est possible de définir des zones avec des dépassements des immissions et dès lors de prendre des mesures.

Globalement, la qualité de l'air est satisfaisante au canton de Neuchâtel et les mesures en cours permettront encore de l'améliorer. Un rapport sur la qualité de l'air dans le canton sera produit cette année encore.